

BILAN DU GARANT

Projet de parc éolien en mer de
Dieppe - Le Tréport
Concertation post débat public

avril 2016 - septembre 2018

Jacques ROUDIER
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 25 septembre 2018

SOMMAIRE

Introduction.....	5
I. Rappels.....	6
I.1 La fiche d'identité du projet, dans sa version initiale	6
I.2 L'historique du projet entre 2010 et 2015	7
I.3 Le débat public de 2015	8
I.4 Les engagements du maître d'ouvrage à l'issue du débat public	9
II. Les conditions d'exécution de la mission du garant.....	10
II.1 Les modalités d'intervention du garant.....	10
II.2 Concerter ou informer ?	11
II.3 Le rôle de l'instance de concertation et de suivi.....	11
III. L'organisation et les modalités de la concertation.....	13
III.1 Le calendrier de la concertation et ses difficultés.....	13
III.1.1 La confirmation par l'Etat de la zone d'implantation	13
III.1.2 Les incertitudes sur le partenariat industriel du projet.....	14
III.1.3 L'avis des instances responsables du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	14
III.1.4 La renégociation par l'Etat des contrats des six parcs éoliens en mer	15
III.2 Les éléments d'information et d'échange	15
III.2.1 Le site internet du projet.....	15
III.2.2 La lettre d'information	15
III.2.3 La présence dans les médias et sur les réseaux sociaux.....	16
III.3 Les expositions	16
III.4 Les rencontres de terrain	17
III.5 Les rencontres thématiques.....	18
III.6 La participation et l'ambiance de la concertation.....	20
IV. Le contenu de la concertation	22
IV.1 Les principaux points abordés	22
IV.2 L'opportunité du projet et sa zone d'implantation.....	22
IV.3 Les caractéristiques du projet	22
IV.3.1 Les caractéristiques physiques du projet.....	23
IV.3.2 Le financement participatif du projet	24
IV.4 Les impacts environnementaux.....	25
IV.4.1 Les impacts sur les fonds marins.....	25
IV.4.2 Les impacts sur les poissons, mollusques et crustacés.....	26
IV.4.3 Les impacts sur les mammifères marins	26
IV.4.4 Les impacts sur les oiseaux et chauves-souris	26
IV.4.5 Les impacts spécifiques du raccordement	27
IV.4.6 Les impacts sur les paysages	27
IV.5 Les impacts socio-économiques	28
IV.5.1 Les impacts sur la pêche	28
IV.5.2 Les impacts sur le tourisme.....	29
IV.5.3 Les impacts sur les activités industrielles pour la construction.....	30
IV.5.4 Les impacts sur les activités industrielles pour l'exploitation et la maintenance.....	31
IV.6 Le suivi des impacts.....	31

IV.7	Une impression globale.....	32
V.	Les recommandations du garant.....	34

INTRODUCTION

Saisie le 2 mars 2016 par la Présidente de la société Eoliennes en mer Dieppe le Tréport, la Commission nationale du débat public a décidé, dans sa séance du 6 avril 2016, de désigner un garant chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public sur le projet pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique.

Le présent rapport, établi par le garant, constitue le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée d'avril 2016 à septembre 2018, l'enquête publique étant prévue entre le 16 octobre et le 29 novembre 2018. Il restitue le déroulement de la concertation et les principaux éléments qui en ressortent.

I. RAPPELS

I.1 La fiche d'identité du projet, dans sa version initiale

NATURE DU PROJET

Construction, exploitation et démantèlement d'un parc éolien en mer d'une puissance totale de 496 MW, y compris son raccordement au réseau électrique terrestre à haute tension.

MAITRE D'OUVRAGE

Société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) dont les actionnaires initiaux sont Engie, EDP Renewables et Neoen Marine¹.

CONTEXTE

Appel d'offres lancé par l'Etat en mars 2013.

OBJECTIFS

- Alimenter 850 000 personnes en électricité ;
- Répondre aux objectifs de transition énergétique que la France s'est fixés en matière d'énergies renouvelables (23% de la production d'électricité d'ici 2020) ;
- Développer la filière de l'éolien en mer en France et participer au développement industriel de la Normandie.

CARACTERISTIQUES

- Composé de 62 éoliennes de 8 MW pour une puissance totale installée de 496 MW, le parc recouvrirait une surface de 91,5 km² sur les 110 km² de la zone de l'appel d'offres.
- Il se situerait à 16 km au large de Dieppe et à 15 km au large du Tréport.
- Les éoliennes, hautes de 210 m en bout de pale et de 122 m au niveau du moyeu, seraient éloignées entre elles de 1 000 à 1 900 mètres².
- En plus des machines, le parc comporterait un réseau de câbles sous-marins inter-éoliennes, un poste électrique en mer, un câble de raccordement et un poste électrique à terre, ces deux derniers éléments étant gérés par RTE.

COUT PREVISIONNEL

2 milliards d'euros, y compris le raccordement et le démantèlement.

DATE DE MISE EN SERVICE INITIALEMENT ENVISAGEE

Début de la phase de construction et d'installation en 2019 pour une mise en service au cours de l'année 2021.

DUREE D'EXPLOITATION

25 ans, avant démantèlement.

¹ En juillet 2016, Neoen Marine a été absorbé par la Caisse des Dépôts(CDC), qui est devenue le partenaire du groupement

² Il s'agit des caractéristiques de l'éolienne de 8MW fournie par Adwen, initialement prévue. Dans le cadre des évolutions du partenariat industriel du projet, il lui serait finalement substituée l'éolienne de même puissance de Siemens Gamesa, dont les caractéristiques géométriques sont proches (voir IV.3).

I.2 L'historique du projet entre 2010 et 2015

Le projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport se caractérise par une histoire longue et singulière.

Un premier projet de parc éolien en mer dans cette zone, appelé « parc éolien en mer des deux Côtes » a vu le jour dès 2005, à l'initiative de la Compagnie du Vent et a donné lieu à un premier débat public en 2010³. Comme l'écrit la commission particulière dans son rapport, « ce débat n'a pas permis de lever tous les doutes et certaines zones d'ombre demeurent : c'est le cas en particulier du nombre de projets éoliens susceptibles de s'implanter, de la taxe sur l'éolien en mer, des réelles retombées en termes d'emploi, de l'impact potentiel d'un tel projet sur le milieu sous-marin, sur l'immobilier, sur le trait de côte... Mais il a eu le mérite, comme l'ont souligné plusieurs membres du public, d'apporter des éclaircissements sur de nombreux sujets et de permettre à un grand nombre de gens - 6 000 participants, dont 1 800 en réunion et 4 200 sur internet – d'exprimer leur opinion.... Le monde de la pêche a été la source d'une grande mobilisation au cours du débat, la majorité du temps en opposition au projet. Celui-ci suscite en effet de fortes inquiétudes quant à ses impacts potentiels sur la pêche, voire des craintes quant à la survie de cette activité emblématique du Tréport. »

L'État, dans le cadre du Grenelle de l'environnement (2^{ème} semestre 2007), a retenu l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation énergétique totale en France à l'horizon 2020 et prévu d'atteindre cet objectif notamment par l'installation de 6 000 mégawatts (MW) d'éolien en mer.

La zone du Tréport (parc des Deux Côtes) a été ouverte à la concurrence lors du premier appel d'offres pour la construction et l'exploitation de parcs éoliens en mer, lancé par l'Etat en juillet 2011. Le prix proposé dans la seule offre déposée ayant été jugé trop élevé, les pouvoirs publics ont déclaré l'appel d'offres sans suite sur cette zone le 6 avril 2012.

Un deuxième appel d'offres du même type a été lancé par l'Etat le 16 mars 2013, portant sur deux sites : le site des îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée) et le site de Dieppe-Le Tréport (Seine -Maritime).

Dans les deux cas, l'État a fixé les caractéristiques techniques suivantes pour le champ éolien projeté :

- la technologie d'éoliennes fondées au sol,
- la zone d'implantation,
- la puissance électrique installée, avec une fourchette entre 480 et 500 mégawatts (MW),
- la durée de la concession du domaine public maritime (30 ans),
- le calendrier de mise en service au plus tard des installations.

Le cahier des charges de l'appel d'offres de l'État comportait également les critères de notation suivants des offres des candidats :

- la qualité du projet industriel et social : 40 % de la note finale précisant les principales caractéristiques de l'organisation industrielle et les principaux engagements,
- le prix d'achat de l'électricité pour 40 % de la note finale avec un engagement d'EDF d'achat de la production d'électricité pendant 20 ans,
- le respect de la mer et de ses usagers (20 % de la note finale) sur deux points principaux : le respect de l'environnement et la prise en compte des usages existants du domaine maritime.

³ Voir <https://www.debatpublic.fr/projet-parc-eolien-mer-deux-cotes>

Un consortium, regroupant GDF Suez (devenu depuis Engie), EDP Renewables et Neoen Marine⁴ au sein de la société Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport (EMDT), a répondu pour les deux sites et a été déclaré adjudicataire le 3 juin 2014.

I.3 Le débat public de 2015

Le porteur du projet - EMDT - a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 25 novembre 2014 : cette dernière a décidé de la tenue d'un débat public et a désigné la commission particulière chargée de l'organiser le 3 décembre 2014 puis a validé le calendrier du débat, les modalités d'organisation du débat, le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse le 1^{er} avril 2015.

Le débat public, qui était en fait le deuxième du genre, a eu lieu du 27 avril 2015 au 31 juillet 2015. Le compte rendu du président de la commission particulière⁵ et le bilan du président de la Commission nationale du débat public⁶ ont été publiés le 30 septembre 2015.

Pour reprendre les termes du compte rendu, ce « débat a été très riche, la conflictualité s'y est souvent exprimée, sans empêcher d'approfondir les sujets. »

« Les opinions exprimées ont fait apparaître les points suivants :

- il existe des avis contrastés sur l'éolien en mer, sa contribution à la transition énergétique et au développement d'une filière industrielle, sur un territoire marqué par le nucléaire et l'éolien terrestre ... ;
- l'équation économique du projet est également sujet à controverses ;
- les impacts du projet sur le milieu dans lequel il serait réalisé, sur lequel les connaissances restent à approfondir et partager, ont été considérés comme insoutenables pour certains et maîtrisables pour d'autres ;
- le projet a été jugé par la profession incompatible avec la pêche, au sein de la zone étudiée, les autres usages de la mer étant faiblement impactés ; une zone alternative à l'ouest du chenal de Dieppe a été proposée par les pêcheurs, dont le public a demandé qu'elle soit étudiée avec attention ;
- l'avenir du territoire concerné est apparu comme faisant l'objet de visions contrastées et que le projet contribue à éloigner, certains participant lui donnant une vocation industrielle, portuaire et énergétique alors que d'autres ont perçu la pêche et le tourisme comme les activités d'avenir. »

Ainsi, à l'occasion du débat public, la « ferme opposition » des pêcheurs au projet s'est confirmée et a bénéficié du soutien d'un certain nombre d'élus locaux, à commencer par les maires de Dieppe et du Tréport.

Plus généralement, « les détracteurs du projet tels que certaines associations et collectivités locales, aux côtés des comités des pêches, ont vécu la non attribution du premier appel d'offres comme une « victoire », et le renouvellement du second appel d'offres comme le signe d'une « obstination » de l'Etat et des porteurs successifs des projets à ne pas entendre leurs revendications. »

⁴ La part de Neoen Marine dans EDLT a été reprise, en juillet 2016, par le Groupe Caisse des dépôts.

⁵ Voir https://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/sites/debat.eolienmer_pdltdt/files/documents/eolienpdlt-compte-rendu-complet-bd.pdf

⁶ Voir https://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/sites/debat.eolienmer_pdltdt/files/documents/eolienpdlt-bilan-du-debat-bd.pdf

I.4 Les engagements du maître d'ouvrage à l'issue du débat public

Le maître d'ouvrage a publié sa décision sur les suites qu'il donnait au projet après le débat public le 22 décembre 2015⁷.

Il a décidé de « poursuivre le développement du projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport en vue de soumettre à l'Etat les demandes d'autorisations requises pour réaliser le projet qui donneront lieu à une enquête publique. »

Il s'est également engagé à :

- « reprendre et intensifier la concertation sur le territoire ;
- favoriser le partage de la connaissance du milieu marin ;
- prendre en considération l'impact du projet sur le paysage, le tourisme et l'identité du territoire ;
- rechercher la meilleure cohabitation avec les activités de pêche professionnelle ;
- favoriser la création d'emplois et les retombées économiques pour le territoire. »

Il a, enfin, décidé de demander à la Commission nationale du débat public la désignation d'un garant pour la poursuite de la concertation après débat public.

C'est sur ces bases que la CNDP, dans sa décision du 6 avril 2016, m'a désigné comme garant de la concertation post débat public, avec un mandat s'étendant jusqu'à l'enquête publique⁸.

⁷ Voir http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-eolienmer-pdlt/sites/debat.eolienmer_pdlit/files/documents/pdlt_-_decision_du_mo.pdf

⁸ Voir [file:///C:/Documents%20and%20Settings/User/Mes%20documents/Downloads/parc-eolien-en-mer-dieppe-letreport-designation-garant-cpd%20\(4\).pdf](file:///C:/Documents%20and%20Settings/User/Mes%20documents/Downloads/parc-eolien-en-mer-dieppe-letreport-designation-garant-cpd%20(4).pdf)

II. LES CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION DU GARANT

II.1 Les modalités d'intervention du garant

J'ai rempli cette mission de garant de la concertation avec une attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient.

Un mode d'emploi de la concertation⁹, qui avait reçu mon accord préalable, a été établi et mis en ligne par le maître d'ouvrage en juin 2016.

Une des premières dispositions que j'ai prise a été de créer une adresse électronique spécifique¹⁰, dont l'existence a été relayée dans les outils de communication mis en place par le maître d'ouvrage et qui était à la disposition de tous ceux qui souhaitaient s'exprimer auprès du garant sur les modalités de la concertation.

Dans le cadre de mon mandat, je me suis attaché à la qualité et à la complétude des informations diffusées par le maître d'ouvrage, ainsi qu'à leurs modalités de diffusion.

L'organisation et le calendrier de la concertation, les dispositifs d'information du public, les thématiques abordées au cours des réunions spécifiques et leur déroulé ont été discutés avec le maître d'ouvrage et ses conseils et ont reçu mon accord préalable, avec plusieurs objectifs de ma part :

- faire en sorte que tous les aspects du projet et de ses justifications soient abordés ;
- donner une publicité suffisamment large au projet lui-même et à la concertation dont il était l'objet ;
- donner une place suffisamment grande à l'expression du public, au-delà des parties prenantes organisées ;
- veiller à ce que le maître d'ouvrage respecte les engagements qu'il a pris à l'issue du débat public.

Je me suis assuré de la diffusion des comptes rendus des séances ou des présentations faites durant les séances, ainsi que de la fourniture des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées sur le site internet du projet, via un formulaire de contact (voir § III.2.1).

J'ai participé à presque toutes les réunions organisées par le maître d'ouvrage et à quelques évènements de terrain et j'ai eu, entre les séances, des échanges réguliers avec les équipes d'EMDT.

Le maître d'ouvrage a entretenu, tout au long de la période, des échanges bilatéraux réguliers avec une grande variété d'interlocuteurs locaux parties prenantes à son projet - collectivités locales, services de l'Etat, organisations professionnelles, associations ... - dont il fait état dans son bilan de la concertation et de l'information du public et qui ne rentrent pas, pour autant, dans la concertation formelle suivie par le garant, en l'absence d'informations rendues accessibles à tous sur la tenue et le contenu de ces échanges.

⁹ Voir https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/wp-content/uploads/sites/4/2016/09/Mode_demploi-concertation_VF.pdf

¹⁰ garant.eoliennesdlt@gmail.com

II.2 Concerter ou informer ?

Le contexte du projet a rendu particulièrement sensible la question suivante : comment faire en sorte que, durant cette période de finalisation du projet, les échanges avec le public dépassent l'échange d'information pour comporter une part suffisante de concertation ?

La concertation est définie par le dictionnaire Larousse comme « l'action de se concerter », c'est-à-dire de « s'accorder, se consulter pour mettre au point un projet commun ». L'idée de la concertation est donc bien de faire progresser, par l'échange entre ceux qui s'y intéressent et le maître d'ouvrage, les éléments constitutifs du projet.

La concertation n'a donc de sens que si les éléments qui sont mis sur la table ne sont pas dans leur forme définitive mais sont susceptibles d'évolutions ou d'adaptations en fonction des éléments apportés par les parties prenantes.

Or le projet se réalise dans un cadre très contraint, celui d'un appel d'offres lancé par l'Etat et dont EMDT a été déclaré adjudicataire. La société doit donc satisfaire à la fois aux obligations fixées par l'Etat dans le cahier des charges de l'appel d'offres, qui est public, et aux engagements qu'elle a pris vis-à-vis de l'Etat dans sa réponse à l'appel d'offres, qui, eux, ne sont pas publics dans leur intégralité, même si un grand nombre d'éléments ont été indiqués par le maître d'ouvrage.

Durant le temps de la concertation, le maître d'ouvrage s'est évidemment attaché à respecter le cadre dans lequel son projet se place et qui vient d'être rappelé et les juristes de ses équipes y ont veillé avec soin.

Dans ce contexte, plus que les caractéristiques du projet, fixées par l'appel d'offres, ce sont les impacts du projet sur le territoire, sur les activités qui y sont localisées et sur son environnement qui ont relevé de la concertation ainsi que les mesures proposées ou prévues par le maître d'ouvrage pour atténuer, réduire ou compenser ces impacts et les dispositifs correspondants de suivi dans le temps.

Faire de tous ces sujets, traités notamment dans l'étude d'impact du projet, des sujets de concertation impliquait qu'ils fassent l'objet de présentations et d'échanges avec le public avant que cette étude ne soit finalisée ou quasi finalisée. Il n'en a été que pour partie ainsi.

EMDT, pour des raisons qu'il n'appartient pas au garant de commenter, a eu du mal à se prêter à cet exercice et à communiquer au public certains éléments, notamment sur les sujets sur lesquels porte l'étude d'impact, à un moment qui permette encore que les réactions de ce public puissent être prises en compte dans la version du projet que la société retenait finalement et qu'elle faisait figurer dans les dossiers de demandes d'autorisations administratives. Devant l'insistance du garant, la présentation au public a finalement eu lieu à un stade avancé d'élaboration (voir § III.5) et à peu près en même temps que celle faite aux services de l'Etat et aux parties prenantes dans le cadre plus institutionnel de l'instance de concertation et de suivi.

II.3 Le rôle de l'instance de concertation et de suivi

Le cahier des charges de l'appel d'offres de l'Etat prévoyait la création d'un comité de suivi, présidé par le Préfet de région et le Préfet maritime compétents et qui réunit les services de l'Etat et les parties prenantes.

Outre sa formation plénière, le comité de suivi a créé différents groupes techniques (GT) :

- environnement

- sécurité maritime
- socio-économie
- ressources halieutiques
- procédures, ce dernier groupe réunissant seulement administrations et maître d'ouvrage.

Le garant a été associé aux réunions de ces instances, qui ont eu lieu entre 2016 et 2018 aux dates suivantes :

Date	Manifestation	Lieu
28/04/2016	GT sécurité maritime	Dieppe
11/10/2016	GT procédures	Dieppe
19/10/2016	Instance de suivi et concertation	Rouen
6/12/2016	GT environnement	Rouen
6/12/2016	GT ressources halieutiques	Rouen
27/02/2017	GT procédures	Dieppe
27/04/2017	GT procédures	Dieppe

On peut noter qu'il n'y a eu qu'une seule réunion de l'instance plénière depuis la fin du débat public.

III. L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION

III.1 Le calendrier de la concertation et ses difficultés

L'appel d'offres fixait un certain nombre d'échéances importantes pour le projet et donc pour la concertation.

Le porteur du projet était en particulier tenu à trois échéances :

- 24 mois après sa désignation, il devait fournir à l'Etat un certain nombre d'études, « afin de lever une première partie des risques sur la faisabilité de l'installation objet de l'offre dans les conditions de prix proposées : ceci a été fait le 3 juin 2016 ;
- six mois plus tard, il devait déposer auprès de l'Etat les accords industriels et accords avec les organismes gestionnaires des ports retenus pour l'accueil des opérations industrielles
- enfin, les dossiers de demandes administratives devaient être déposés auprès du préfet compétent dans les six mois qui suivent : ils l'ont été le 10 mai 2017.

Pour autant, la concertation ne s'est pas déroulée sur un rythme régulier et continu. Comme l'illustre notamment le calendrier des rencontres figurant ci-dessous (voir § III.5), des périodes sans événements se sont imposées. Elles tiennent au fait que plusieurs éléments extérieurs, mais en lien avec le projet, ont été générateurs de délais et sont venus ralentir le déroulement de la concertation.

Ce fut en particulier le cas de :

- la confirmation de la position de l'Etat sur la zone d'implantation du projet ;
- les incertitudes sur le partenariat industriel pour la fourniture des éoliennes ;
- l'obtention de l'avis du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et de l'Agence française de la biodiversité sur le projet ;
- la renégociation par l'Etat des contrats des six parcs éoliens en mer.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage, lorsqu'il était dans l'incertitude, a pris le parti de différer les réunions qu'il envisageait et auxquelles, du reste, le public, bien informé par les médias, n'était probablement pas disposé à participer.

Par ailleurs l'échéance électorale du deuxième trimestre 2017 a conduit à ne pas tenir d'événements publics durant cette période.

De même, le renouvellement des instances délibérantes du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM), qui correspondait à sa réorganisation pour suivre les nouvelles structures régionales (fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie), a conduit à suspendre, de fait, le dialogue avec les institutions du monde de la pêche entre l'automne 2016 et la mi-2017.

III.1.1 La confirmation par l'Etat de la zone d'implantation

Au printemps 2016, plusieurs élus du territoire sont intervenus auprès de la Ministre en charge de l'écologie pour demander une modification de la zone d'implantation du projet, afin d'aller vers cette zone alternative, à l'ouest du chenal de Dieppe, avancée lors du débat public.

Il a fallu attendre juin 2016 pour que la Ministre de l'écologie confirme officiellement, dans un courrier, ce qui avait déjà été dit par des représentants de l'Etat lors du débat public : « *Un déplacement de la zone, précisément décrite dans le cahier des charges de l'appel d'offres, romprait l'attribution du projet. Cela remettrait en cause le projet dans son ensemble et la formidable opportunité de faire émerger une filière industrielle en France, avec des retombées économiques pour tout le littoral.* » Elle a également souligné qu'elle portait « *une attention toute particulière à la conciliation du parc éolien avec les autres usages, et notamment la pêche* » et qu'elle était aussi « *particulièrement attentive à l'implication des citoyens, des élus et des pêcheurs et vigilante à la qualité des concertations tout au long de la conception des projets.* »

Dans l'attente de cette prise de position formelle, le maître d'ouvrage, en accord avec le garant, a suspendu l'organisation de toute manifestation relevant de la concertation.

III.1.2 Les incertitudes sur le partenariat industriel du projet

Le partenaire initial du projet, pour la fourniture des machines, était la société Adwen, filiale commune d'Areva et du groupe espagnol Gamesa. Dans le cadre de la restructuration d'Areva, Gamesa est devenu l'actionnaire unique d'Adwen en septembre 2016. Il a fallu attendre la confirmation par Gamesa de la reprise des engagements industriels attachés au projet, notamment en termes de création d'une usine au Havre.

En juin 2017, les entreprises Siemens et Gamesa ont décidé de fusionner leurs activités éoliennes sous le nom de Siemens Gamesa Renewable Energy et la même question de reprise des engagements industriels s'est reposée.

Finalement, en septembre 2017, Siemens Gamesa Renewable Energy et EMDT se sont mis d'accord pour substituer l'éolienne Siemens de 8 MW à l'éolienne Adwen de même puissance et ont obtenu l'accord de l'Etat sur cette substitution, les engagements industriels étant parallèlement confirmés.

A chaque fois, plusieurs semaines voire quelques mois d'incertitudes ont existé et ont empêché de communiquer sur cet aspect industriel du projet.

III.1.3 L'avis des instances responsables du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Une partie de la zone d'implantation du projet se trouvant dans l'aire du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le projet doit faire l'objet d'un avis conforme des instances délibérantes de cette institution, c'est-à-dire à l'origine le conseil de gestion du parc, puis, après la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB), qui a absorbé les parcs naturels, le conseil d'administration de cette agence.

Cette procédure a duré de juin 2017 à février 2018. Le conseil de gestion du parc a donné un avis défavorable lors de sa séance du 20 octobre 2017, estimant que le projet du promoteur n'était pas recevable en l'état. Le Conseil d'administration de l'AFB, statuant le 20 février 2018, a émis un avis favorable sur le projet avec réserves, après avoir pris acte des évolutions apportées au projet par le maître d'ouvrage.

De fait, toute rencontre publique s'est trouvée suspendue entre septembre 2017 et mars 2018.

III.1.4 La renégociation par l'Etat des contrats des six parcs éoliens en mer

Engagée en avril 2018 et conclue positivement en juillet, cette renégociation a néanmoins amené le maître d'ouvrage à différer les manifestations qu'il avait prévues durant cette période, notamment sur les impacts industriels du projet.

III.2 Les éléments d'information et d'échange

III.2.1 Le site internet du projet

Le site internet développé par le EMDT¹¹ est un élément essentiel de diffusion de l'information sur le projet et la concertation associée.

Il comporte les rubriques suivantes :

- le projet ;
- les actualités ;
- la concertation ;
- les enjeux économiques ;
- l'environnement ;
- l'espace jeunesse.

Sur les trois années, le nombre de **visiteurs uniques s'élève à 41 159**.

Outre les éléments d'actualité, le site internet met à disposition l'ensemble des présentations et des compte rendus des évènements organisés dans le cadre de la concertation.

Une rubrique de questions-réponses figure également sur le site internet. Elle a été alimentée, au fur et à mesure de la concertation, par les questions posées soit dans les ateliers, soit dans les rencontres de terrain et apporte des éclairages complémentaires sur différents aspects du projet. 29 questions-réponses sont en ligne, dont le contenu a été soumis par le maître d'ouvrage à l'avis préalable du garant.

Le site s'est enrichi, depuis mars 2018, d'un **espace pour la jeunesse**, réalisé avec la collaboration de l'association ESTRAN - Cité de la mer de Dieppe. Cet espace, qui traduit l'effort fait par le maître d'ouvrage pour toucher le jeune public au travers d'outils modernes de communication, lui offre, depuis le CE1 jusqu'au lycée, une approche ludique de la transition énergétique au travers du développement de l'éolien en mer. A elle seule, cette partie du site a reçu 336 visiteurs uniques depuis sa création.

III.2.2 La lettre d'information

Le maître d'ouvrage a publié, à intervalles aussi réguliers que le permettaient les vicissitudes du projet mentionnées plus haut, une lettre d'information contenant des éléments notamment sur l'avancement du projet et les évènements de la concertation :

- d'avril à décembre 2016 : quatre numéros, dont un numéro hors-série ;
- en 2017 : quatre numéros, dont un numéro hors-série ;

¹¹ <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr>

- depuis janvier 2018 : deux numéros.

La diffusion, essentiellement électronique, atteint, en fin de concertation, 1468 destinataires.

III.2.3 La présence dans les médias et sur les réseaux sociaux

Le maître d'ouvrage est resté très présent dans les **médias locaux et régionaux**, à la fois pour faire connaître l'avancement de son projet et les événements qu'il organisait ou auxquels il participait dans le cadre de la concertation ; il en a été de même des principales parties prenantes.

Il a également fait fonctionner un compte Twitter qui compte 218 abonnés.

Enfin, il a tenu deux sessions de **rendez-vous en direct sur le web**, pour trente minutes chacune :

- la première, le 18 mai 2018, a comptabilisé 113 vues ; sur les 21 questions reçues préalablement, 16 ont reçu une réponse en séance et 5 ont reçu une réponse écrite après la séance ;
- la seconde, le 19 juin, a comptabilisé 82 vues ; les 18 questions posées ont reçu une réponse pendant la séance.

Les enregistrements correspondants sont en ligne sur la chaîne YouTube du projet¹².

III.3 Les expositions

Dès juin 2016, EMDT a mis en place en partenariat avec ESTRAN - Cité de la mer de Dieppe et, dans ses locaux, une **exposition pédagogique permanente** sur les énergies marines et le projet éolien en mer de Dieppe-Le Tréport, qui contribue notamment aux actions d'accueil des publics scolaires de l'institution. Elle sert de point d'information permanent sur le projet, à Dieppe.

Elle se double d'une **exposition itinérante** qui accompagne les rencontres de terrain tenues par le maître d'ouvrage, avec le titre : « Eolien en mer : quand l'énergie rencontre son environnement ». L'été 2018 a marqué sa troisième édition. Si la thématique liée à l'environnement est restée la même, le contenu de l'exposition a été enrichi, d'une année sur l'autre, au fur et à mesure de l'avancée des études environnementales

Le maître d'ouvrage a enregistré les participations suivantes :

- saison 2016 : 10 lieux différents ; près de 4 500 visiteurs ;
- saison 2017 : 8 lieux différents ; environ 1000 visiteurs ;
- saison 2018 : 3 lieux ; plus de 4000 visiteurs devraient être atteints à fin septembre.

Les chiffres les plus élevés, en 2016 et en 2018, sont obtenus sur le stand qu'a EMDT sur le village du festival international du cerf-volant, à Dieppe, qui a lieu tous les deux ans.

¹² Voir https://www.youtube.com/channel/UCVsUjA4EuNfZYztN8Mav_bA

III.4 Les rencontres de terrain

Le maître d'ouvrage, encouragé par le garant, a progressivement développé la pratique des rencontres de terrain, au fur et à mesure de l'avancement de la concertation, en dépit des difficultés qu'il a pu rencontrer pour trouver des lieux prêts à l'accueillir. Elles permettent d'élargir la diversité des publics rencontrés, les rencontres thématiques traitées au paragraphe suivant ayant beaucoup plus une participation d'habités, même si l'expérience a montré que, à chaque séance, l'assistance comportait quelques participants nouveaux.

EMDT a aussi progressivement amélioré les modalités selon lesquelles elle collationnait et restituait les échanges que ses personnels pouvaient avoir avec le public rencontré sur le terrain. A partir de la mi-2017, un compte-rendu a été établi et mis en ligne à chaque occasion.

Le tableau qui suit donne la liste des rencontres de terrain tenues dans le cadre de la concertation :

Date	Evènement	Lieu
11 et 12 juillet 2016	Tour de France à la voile	Dieppe
10 au 18 septembre 2016	Festival du cerf-volant	Dieppe
22 avril 2017	Rencontres mobiles lors de la Banana's Cup	Dieppe
24 mai 2017	Rencontres mobiles au centre commercial du Belvédère	Dieppe
20 au 25 juin 2017	Rencontres mobiles Solitaire Urgo-Le Figaro	Dieppe
20 novembre 2017	IUT du Havre	Le Havre
22 février 2018	Rencontres mobiles Université	Rouen
21 avril 2018	Rencontres mobiles lors de la Banana's Cup 2018	Dieppe
30 mai 2018	Rencontres mobiles Centre commercial Auchan	Mers-les-Bains
23 juin 2018	Rencontres mobiles marché	Dieppe
9 et 10 juillet 2018	Tour de France à la voile	Dieppe
20 juillet 2018	Rencontres mobiles marché nocturne estival	Petit-Caux
22 juillet 2018	Rencontres mobiles au marché	Saint-Valery-sur-Somme
29 août 2018	Rencontres mobiles marché	Veules-les-Roses

Date	Evènement	Lieu
31 août 2018	Rencontres mobiles marché nocturne estival	Petit-Caux
8 au 16 Septembre 2018	Festival du cerf-volant	Dieppe

Le maître d'ouvrage estime le nombre de personnes ayant pu discuter avec ses équipes à :

- plus de 1000 en 2016, essentiellement à l'occasion du Festival du cerf-volant ;
- plus de 400 en 2017 ;
- plus de 1200 en 2018, y compris le Festival du cerf-volant.

Ce sont donc plus de 2 600 contacts qui ont été pris au cours de la période, dont plus de 1 700 qui ont donné lieu à un recueil d'information répertoriée, sur la deuxième partie de la période.

Par ailleurs, EMDT a ouvert, en juin 2018, un point d'information au Tréport, dans lequel ses équipes tiennent des permanences : 10 permanences y ont été organisées entre juin et septembre 2018, qui ont permis un contact avec plus de 200 personnes.

III.5 Les rencontres thématiques

En fonction des sujets traités et des publics visés, le maître d'ouvrage a organisé des rencontres thématiques selon plusieurs formules :

- onze séances ouvertes (AO) qui ont pu prendre la forme de séances plénières intégrales ou d'ateliers, avec des temps d'échanges en plus petits groupes ;
- quatre groupes de travail à participation restreinte (GT).

Préalablement, le maître d'ouvrage a diffusé, dans la presse locale ou régionale et via les radios France Bleue de Normandie et des Hauts-de-France des informations sur ces réunions ; il en a fait de même via internet ou les réseaux sociaux ; il a également, dans un certain nombre de cas, fait de l'affichage local.

Le tableau qui suit en donne le calendrier et les thématiques :

Date	Manifestation	Type	Lieu	Participants
03/05/2016	Atelier « le projet et le tourisme » 1	AO	Neuville-lès-Dieppe	30
03/05/2016	Atelier « le projet et le tourisme » 2	AO	Neuville-lès-Dieppe	20
18/10/2016	Réunion publique « état initial de l'environnement du projet »	AO	Cayeux	80
03/11/2016	Atelier « le projet et le paysage »	AO	Criel-sur-Mer	40
08/12/2016	Réunion publique « le projet et les choix technologiques »	AO	Petit-Caux	40
11/01/2017	Atelier « impacts du projet sur l'environnement : évaluation et mesures mises en place »	AO	Dieppe	50
29/03/2017	Groupe de travail sur le financement participatif (réunion 1)	GT	Dieppe	14
27/04/2017	Groupe de travail sur la préfiguration du GIS éolien en mer (réunion 1)	GT	Rouen	60
8/06/2017	Groupe de travail sur le financement participatif (réunion 2)	GT	Dieppe	11
26/06/2017	Atelier « enjeux socio-économiques du projet »	AO	Dieppe	60
09/09/2017	Groupe de travail sur la préfiguration du GIS éolien en mer (réunion 2)	GT	Rouen	21
1/03/2018	Petit déjeuner « tourisme »	AR	Rouen	11
11/04/2018	Atelier « le projet et le tourisme » 1	AO	Eu	11
11/04/2018	Atelier « le projet et le tourisme » 2	AO	Eu	9
03/05/2018	Forum « activités, emploi, formation, sous-traitance locale »	AO	Le Tréport	45
26/09/2018	Rencontre publique sur « le projet et ses enjeux industriels »	AO	Le Havre	--

Il convient de signaler que, en fonction des thèmes abordés, des représentants de RTE, pour la plupart des séances, et des représentants du partenaire industriel du projet, pour un nombre plus limité de séances, ont participé à ces évènements.

A l'occasion des dernières séances de 2018, le maître d'ouvrage et le conseil qui l'accompagne pour la concertation se sont attachés à mettre en œuvre des formes de rencontres plus souples et plus participatives, qui ont donné des échanges intéressants en dépit d'une participation réduite.

Enfin, le maître d’ouvrage prévoit de tenir, en accord avec la commission d’enquête publique, une réunion-forum de fin de concertation à Dieppe le 27 septembre 2018.

Le tableau qui suit donne la répartition dans le temps de la concertation des différents éléments mentionnés précédemment¹³ :

Année	2016										2017										2018										
	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
Ateliers																															
Rencontres de terrain																															
Newsletter																															

III.6 La participation et l’ambiance de la concertation

Il n’y a pas eu d’incidents majeurs, au moins pour ce qui concerne les évènements organisés dans le cadre de la concertation.

L’atmosphère est néanmoins restée relativement tendue, reflet de la vigueur de l’opposition au projet d’un certain nombre de parties prenantes.

Les porteurs des différents points de vue ont eu l’opportunité de s’exprimer à toutes les séances et ils n’ont jamais été empêchés de le faire par les porteurs de points de vue contraires ; le maître d’ouvrage et son conseil, qui assuraient l’animation des séances, le garant qui était présent, y ont veillé tout au long de cette période, au prix de quelques interventions, plus ou moins affirmées.

Avec le temps, les rencontres sous formes d’ateliers ont vu leur participation s’effiloche, compte tenu des blocages des positions.

Il convient aussi de signaler que le maître d’ouvrage a, dans un certain nombre de cas, rencontré des difficultés pour trouver des locaux pour tenir les évènements qu’il souhaitait organiser ; il a même dû renoncer à une rencontre de terrain, l’accord de la grande surface concernée ayant été retiré au tout dernier moment.

¹³ Les mois en grisé sont ceux d’occurrence des évènements

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION POST DEBAT PUBLIC

- * Durée : **30 mois**
- * **16 ateliers et rencontres thématiques** : entre **10 et 60 participants** à chaque séance
- * **15 rencontres de terrain** : plus de **2600 contacts**
- * **10 lettres d'information**
- * **41 159 visiteurs uniques** du site internet

IV. LE CONTENU DE LA CONCERTATION

IV.1 Les principaux points abordés

La concertation a poursuivi les échanges sur beaucoup de points que le débat public avait déjà largement permis d'aborder :

- l'opportunité et l'implantation du projet ;
- ses caractéristiques ;
- ses impacts environnementaux ;
- ses impacts socio-économiques
- les modalités de suivi.

Les éléments nouveaux sont venus essentiellement du maître d'ouvrage, avec les résultats des études qu'il conduisait pour le développement de son projet.

IV.2 L'opportunité du projet et sa zone d'implantation

Ce qui a pu être dit au cours de la concertation était largement une redite des éléments du débat public.

Le projet et son implantation ont systématiquement fait l'objet de critiques lors de chaque manifestation tenue dans le cadre de la concertation : ces critiques émanaient de participants appartenant au monde de la pêche et à des associations, de certains élus locaux mais aussi de participants simples citoyens.

La référence à une zone d'implantation alternative s'est estompée avec le temps et c'est donc de plus en plus l'opportunité du projet qui était mise en cause et son abandon qui était revendiqué par ceux qui se sont exprimés en termes critiques.

Il convient cependant de noter que, à chaque occasion, il s'est également trouvé des intervenants, appartenant notamment aux associations de défense de l'environnement, pour rappeler les termes de la transition écologique, et en particulier le choix de politique publique de développer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Ils ont donc exprimé leur soutien à ce projet de parc éolien en mer, marquant au passage leur préférence pour un parc éolien par rapport à une centrale nucléaire.

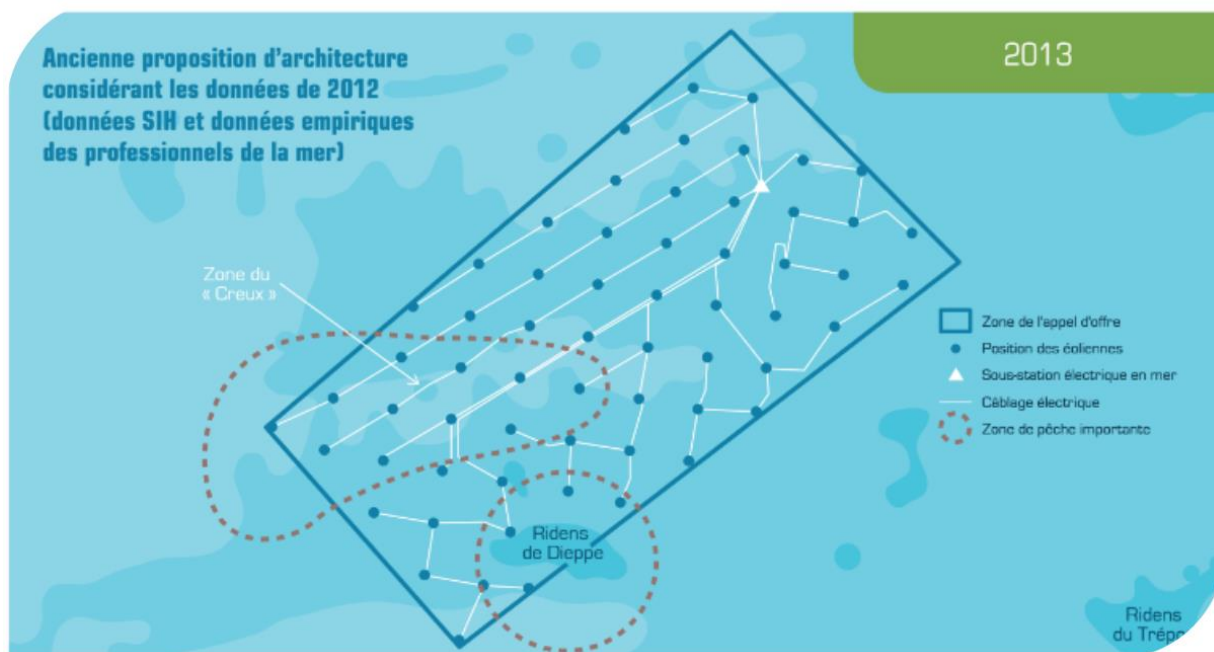
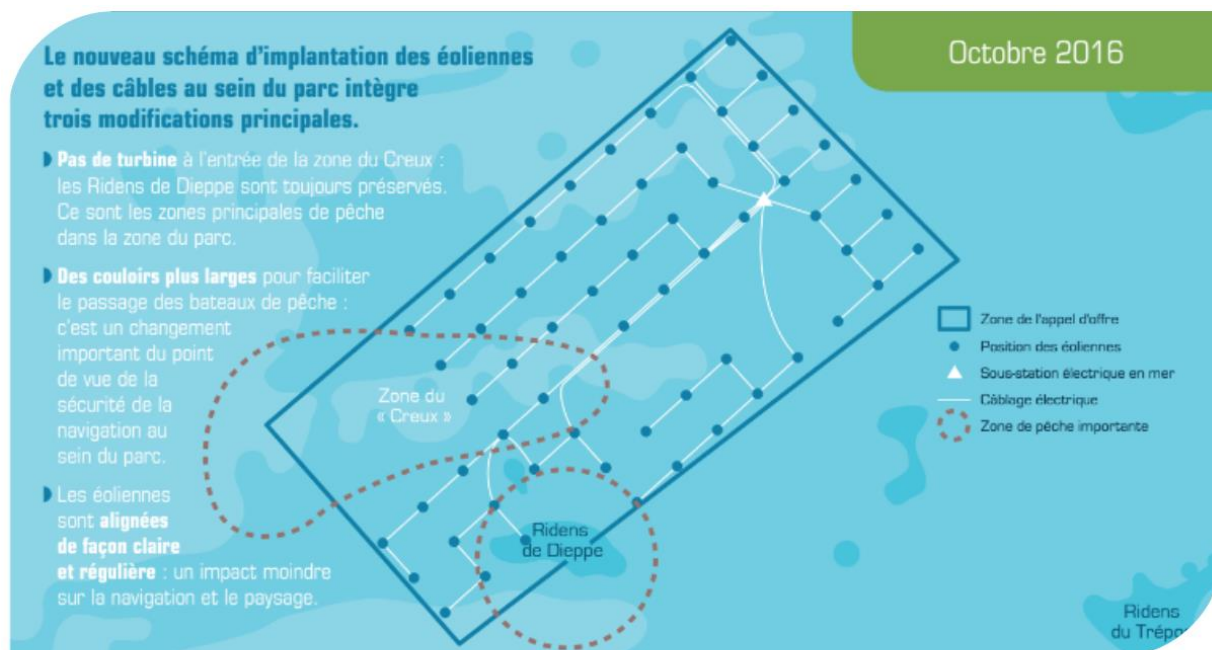
IV.3 Les caractéristiques du projet

A chaque manifestation, le maître d'ouvrage a fait un point de l'avancement du projet et de ses éventuelles adaptations, y compris le raccordement terrestre dont RTE est maître d'ouvrage.

IV.3.1 Les caractéristiques physiques du projet

En 2016, le maître d'ouvrage a fait connaître les dispositions qu'il prévoyait de retenir, au terme des compléments d'études qu'il avait conduits, pour l'implantation des éoliennes du parc¹⁴. Le nouveau plan masse, relativement complexe, permet notamment de réduire l'emprise sur les zones les plus pêchées ; le maître d'ouvrage a du reste souligné que cet effet avait eu un grand poids dans ses choix.

Les évolutions intervenues sont illustrées par les deux schémas qui suivent :



¹⁴ Réunion publique d'information du 8 décembre 2016 à Petit-Caux

Dans la nouvelle configuration retenue, l'éolienne la plus proche se situerait à 17 km au large de Dieppe et à 16,5 km au large du Tréport, soit à des distances un peu plus élevées que dans la configuration initiale.

Les représentants de la pêche professionnelle ont pris acte de ces nouvelles dispositions mais se sont refusés à se prononcer à leur propos.

Par ailleurs, en cours de concertation, le maître d'ouvrage a confirmé son choix d'une structure en jacket fondée sur pieux, pieux dont la longueur a dû être portée de 35 m à 70 m au vu des études de sol. Cette solution n'a pas suscité de réactions particulières du public, autres que celles liées aux impacts environnementaux en période de construction (voir IV.4.3 notamment).

Plus récemment, les mesures de réduction d'impact décidées par EMDT dans le cadre de la soumission du projet à un avis conforme de l'Agence française de la biodiversité, comportent une surélévation des machines de 15 mètres, sans hausse substantielle du haut des pales par rapport au projet initial, les pales de l'éolienne Siemens Gamesa étant plus courtes que les pales de l'éolienne Adwen. L'effet attendu de cette mesure est une diminution de 50 % du risque de collision pour les oiseaux. Cette mesure, compte tenu de la date à laquelle elle est intervenue, n'a pas fait l'objet de prises de position du public dans le cadre de la concertation.

IV.3.2 Le financement participatif du projet

Le maître d'ouvrage a organisé deux réunions préparatoires¹⁵, dans la perspective de mettre en place un dispositif de financement participatif ; il y a associé la société Enerfip, qui a obtenu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le statut réglementé de conseiller en investissements participatifs (CIP), lui permettant d'exercer une fonction d'intermédiation pour l'émission d'obligations et de prises de participations dans le cadre d'un financement participatif.

Des représentants d'associations et de collectivités territoriales ont participé à ces groupes de travail, qui se sont tenus sur inscription préalable.

La présentation du dispositif de financement participatif, très encadré par des dispositions législatives et réglementaires, a été faite au cours de la première séance.

Les échanges ont permis de dégager les éléments suivants :

- les participants ont manifesté de l'intérêt pour cette forme d'association des citoyens au projet ; la question de la souscription des collectivités au financement a été approfondie ;
- le maître d'ouvrage, lors de la deuxième réunion, a confirmé son engagement de mettre en place un financement participatif ;
- les opérations auxquelles ce financement pourrait être affecté ont été identifiées et la préférence des participants s'est portée sur le financement d'une campagne d'évaluation des conditions de vents.
- certains participants, dont les représentants des collectivités, ont émis le souhait que les intérêts versés par le maître d'ouvrage aux souscripteurs puissent être eux-mêmes affectés à des actions d'intérêt général et de solidarité énergétique sur le territoire.

¹⁵ 29 mars et 8 juin 2017 à Dieppe

Les difficultés intervenues dans l'avancement du projet au cours de la deuxième partie de l'année 2017 et le début de l'année 2018 font que les intentions du maître d'ouvrage en la matière n'ont pas, à ce jour, été concrétisées.

IV.4 Les impacts environnementaux

Durant la période de concertation, le maître d'ouvrage a poursuivi et finalisé les études sur les impacts du projet sur le milieu naturel, ses caractéristiques et les espèces qui y sont présentes. Le contenu de ces études et les conséquences que le porteur du projet en tire pour éviter ces impacts, les réduire ou les compenser, ont été attendus et discutés avec attention par le public.

Ces sujets ont été traités en deux étapes :

- des éléments sur les campagnes d'observations permettant d'établir l'état des lieux initial et leurs résultats, qui ont donné lieu à une première réunion publique¹⁶ ;
- des éléments sur l'évaluation des impacts et les mesures envisagées par le maître d'ouvrage, présentés lors d'une réunion publique ultérieure¹⁷.

Dans les deux cas, les aspects particuliers liés au raccordement terrestre ont également été abordés.

En outre, une réunion a été spécifiquement consacrée aux impacts sur le paysage, dont la dimension sociale et culturelle est importante.

Au titre d'observations générales, des questions ont été posées sur l'étendue et la pertinence de l'aire d'étude retenue ainsi que sur la prise en compte des impacts cumulés de ce projet avec d'autres projets d'activités dans l'espace marin, qu'il s'agisse ou non de parcs éoliens.

Certains ont également trouvé insuffisantes les campagnes de relevés in situ des différentes espèces vivantes, qu'il s'agisse de poissons, d'oiseaux ou de mammifères, notamment au regard des variations saisonnières.

Les opposants les plus résolus au projet ont mis en cause, sur un plan général, l'indépendance des bureaux d'études intervenants, dès lors qu'ils sont payés par le maître d'ouvrage, et ont considéré que les résultats présentés n'étaient pas fiables. Beaucoup de participants ont cependant indiqué que, pour eux, ces bureaux d'études avaient travaillé selon les règles de l'art et l'éthique de leur profession, même s'ils pouvaient avoir des observations critiques sur certains éléments de leur production.

IV.4.1 Les impacts sur les fonds marins

Plusieurs points ont particulièrement fait l'objet de questions ou d'observations de la part du public.

- * Les *modifications des fonds marins*, voire du trait de côte que provoquerait le projet, notamment dans la baie de Somme : EMDT a indiqué que les simulations faites montraient qu'il n'y avait pas d'effets significatifs, compte tenu de l'éloignement du parc.

¹⁶ 18 octobre 2016 à Cayeux-sur-Mer

¹⁷ 11 janvier 2017 à Dieppe

- * La pollution du milieu entraînée par le largage de molécules métalliques (aluminium) dues aux *anodes sacrificielles* mises en place pour éviter la corrosion de la structure métallique : le maître d'ouvrage a fait valoir la dilution rapide dans le milieu, en dépit de quantités significatives. Dans le cadre des mesures complémentaires proposées lors de l'instruction de l'avis de l'AFB, il a finalement décidé de remplacer les anodes sacrificielles, par un système de protection par courant imposé qui permet d'éviter le rejet de métaux lourds dans le milieu marin.

IV.4.2 Les impacts sur les poissons, mollusques et crustacés

- * L'estimation de l'impact du projet sur *la ressource en poissons* de la zone est apparue comme un point particulièrement sensible. Les échanges ont montré que la notion elle-même n'avait pas le même contenu pour les biologistes du milieu marin, qui comptabilisent évidemment toutes les espèces, et les professionnels de la pêche, qui ne tirent parti que d'un nombre plus limité d'espèces.
- * Il y a un certain consensus sur le fait que poisson, mollusques et crustacés quitteront la zone durant les travaux. L'étendue de la zone qui sera concernée, les délais nécessaires pour que les différentes espèces réoccupent la zone, le niveau de risque qu'elles ne la réoccupent pas ont fait l'objet de débats d'autant plus vifs que les données scientifiques sont lacunaires.
- * L'existence d'un « *effet récif* », qui se traduirait par un développement de la vie marine autour des structures immergées des éoliennes, a fait également débat.

IV.4.3 Les impacts sur les mammifères marins

- * Les impacts les plus significatifs sont liés au *bruit des travaux*, notamment lors du battage des pieux de fondation. Des mesures de réduction des émissions sonores (battage progressif ; rideau de bulles) ou de détection préventive de présence par drone sont prévues par le maître d'ouvrage. Dans le cadre des mesures complémentaires discutées avec l'AFB, il a décidé d'exclure toute opération de battage de pieux pendant les quatre mois les plus sensibles pour le développement des mammifères marins.

IV.4.4 Les impacts sur les oiseaux et chauves-souris

- * Les risques de *collisions en vol* ont été soulignés par beaucoup. Le rehaussement du mât des éoliennes récemment décidé par le maître d'ouvrage (voir IV.3.1) le réduirait de moitié.
- * L'existence d'une *mesure compensatoire particulière pour le goéland argenté* (démarche de protection et de préservation d'une colonie de Goéland argenté dans le secteur littoral situé face au projet) a été appréciée positivement. Sa mise en place a donné lieu à une réunion de travail le 9 février 2017 à Dieppe. La mesure a ultérieurement été réévaluée pour tenir compte du rehaussement des mâts.

IV.4.5 Les impacts spécifiques du raccordement

La validation du fuseau de moindre impact de ce raccordement est intervenue dès janvier 2016, au terme de concertations prévues par la circulaire Fontaine et menées parallèlement au débat public : elle est donc antérieure à la concertation objet du présent rapport.

Des questions ont été posées sur la profondeur d'enfouissement des câbles, tant en mer qu'à terre et la suggestion a été faite de l'accroître pour éviter tous risques. La perturbation du milieu et de la qualité des eaux, durant les travaux, a également été mentionnée.

Il a par ailleurs été précisé que le projet n'entraînait pas la construction de nouvelles lignes aériennes sur le réseau terrestre à haute tension.

IV.4.6 Les impacts sur les paysages

Un atelier a été spécifiquement organisé sur ce thème, relativement au début de la concertation¹⁸. Le maître d'ouvrage a fait intervenir le prestataire producteur des photomontages de simulation paysagère ainsi que l'expert qui a établi l'étude sur la méthodologie de ces simulations, étude conduite à la demande de la CNDP dans le cadre du débat public.

Ce sont finalement 42 photomontages, couvrant 22 points géographiques, qui ont été produits, montrés dans des différentes manifestations et mis en ligne ; 13 ont été établis dans les conditions du matin, 20 l'après-midi, 2 au coucher du soleil, 7 la nuit ; par ailleurs, deux d'entre eux permettent d'apprécier la présence simultanée des parcs éoliens de Dieppe Le Tréport et de Fécamp.

Le travail fait par le maître d'ouvrage et ses prestataires a été très peu critiqué et, le plus souvent, apprécié positivement.

Les photomontages ont beaucoup été regardés, dans les diverses manifestations de la concertation où ils étaient présentés.

L'observation a été faite que la visibilité des éoliennes dépendait du jour, de l'heure et des conditions de visibilité et de météorologie du moment et qu'un nombre limité de photomontage ne pouvait pas être représentatif de toutes les situations. Il a été également considéré que c'était la nuit que le parc serait le plus visible, qui est aussi la configuration la plus difficile à simuler. Il y a donc eu des interrogations sur les règles de signalisation et de balisage des plateformes et des possibilités de les faire évoluer pour limiter l'impact¹⁹.

Plusieurs participants ont formulé les craintes que la dégradation du paysage ne conduise inéluctablement à une diminution de la valeur des biens immobiliers sur le littoral.

¹⁸ 3 novembre 2016 à Criel-sur-Mer

¹⁹ Un arrêté du 23 avril 2018, qui n'a pas pu être mentionné dans le cadre de la concertation, vient de modifier les règles de balisage aéronautique applicables notamment aux parcs éoliens en mer : le nombre d'éoliennes devant porter un balisage nocturne rouge intermittent devrait, selon le maître d'ouvrage, en être réduit de 62 à 11.

IV.5 Les impacts socio-économiques

IV.5.1 Les impacts sur la pêche

Le refus du projet, justifié par son impact très négatif sur le secteur de la pêche, a été formulé à de nombreuses reprises par des intervenants très présents tout au long de la concertation et notamment les représentants des pêcheurs professionnels.

Le caractère vital de la zone d'implantation du projet pour les pêcheurs de la région de Dieppe - Le Tréport et d'une partie de ceux du littoral des Hauts de France, ainsi que, par voie de conséquence, pour la filière de traitement et de commercialisation qui est associée, a été maintes fois mis en avant.

Par ailleurs, les échanges ont mis en évidence que les impacts du projet sur la pêche professionnelle dépendraient des possibilités d'exercice de ses activités qui seront, ou ne seront pas, autorisées dans le parc :

- il est clair que la pêche ne sera pas autorisée durant la période des travaux de construction ;
- la situation n'est pas encore finalisée pour la période d'exploitation, même si une première réunion de la Commission nautique sur le projet s'est tenue le 11 septembre 2017²⁰ : la volonté affirmée par le Préfet maritime, autorité administrative compétente, est que les activités traditionnelles puissent être poursuivies, avec un certain nombre de restrictions nécessaires pour des raisons de sécurité.

Le retour d'expérience à tirer des parcs étrangers a également été controversé : les poissons sont-ils revenus après l'achèvement des travaux et la mise en service des parcs ? la pêche est-elle autorisée et pratiquée, dans les parcs étrangers et avec quelles captures ? sont autant de questions qui ont donné lieu à débat, étant noté que, dans beaucoup de ces parcs, les éoliennes sont de puissance plus faible, donc plus petites mais aussi plus rapprochées.

Pour autant, il n'y a pas eu de présentation ni de débat approfondi et détaillé pour préciser et quantifier les impacts que le projet pourrait avoir sur la pêche. Une étude socio-économique a été demandée par le maître d'ouvrage à un bureau d'études reconnu dans le secteur de la pêche, le RICEP²¹, s'appuyant sur des données transmises par la filière pêche de Normandie et des Hauts-de-France.

Lorsque la méthodologie d'étude a été présentée les représentants des pêcheurs ont insisté sur les limites liées aux données qu'elle utilise, qui sont des données pas récentes (2013 et 2014) et établies en suivant un maillage de l'espace marin qui ne coïncide pas avec le tracé de la zone d'implantation du projet : il en résulte la nécessité de faire des ajustements, au prorata des surfaces, qui est générateur d'approximations.

Une fois l'étude proprement dite terminée, une première réunion de la « commission pêche », instance bilatérale réunissant les représentants des deux CRPEM de Normandie et des Hauts-de-France et EMDT, a été organisée²² et a permis d'échanger sur les termes de l'étude et les modalités de sa finalisation et de son porter à la connaissance des pêcheurs puis du public.

²⁰ Voir http://www.shom.fr/fileadmin/data-www/04-LES_ACTIVITES/01-CONSEILS_ET_COMITES/02-LES_COMMISSIONS_NAUTIQUES/PV_complet_DLT_11092017_01.pdf

²¹ Réseau d'informations et de conseil en économie des pêches

²² Le 29 septembre 2017

A la suggestion du garant, a été retenu le principe de l'élaboration d'un document de synthèse donnant une présentation accessible des résultats significatifs ; la rédaction de la première version de ce document incombait au maître d'ouvrage et devait faire l'objet d'échanges préalables avec les deux instances professionnelles.

Une version du document de synthèse, qui a été finalisée par EMDT en septembre 2018, a donné lieu à une nouvelle réunion de la « commission pêche », le 24 septembre dernier, avec la participation de plus de 20 professionnels de la pêche. Ce document aborde à la fois les impacts du projet sur les activités du secteur de la pêche²³, armements mais aussi fournisseurs de biens et services portuaires et entreprises de distribution, en distinguant les phases de construction et d'exploitation, ainsi que les modalités envisagées par EMDT pour les compenser.

Au-delà de l'opposition au projet réaffirmée par les représentants de la pêche, la discussion a porté notamment sur :

- la date des données utilisées, qui ne prennent pas en compte les évolutions récentes de la ressource (coquilles Saint-Jacques, amandes...) ;
- les limites méthodologiques de l'étude, qui seraient insuffisamment mises en évidence ;
- la justification du facteur de dépendance aux ressources pêchées dans la zone du projet pour les navires de pêches qui la pratiquent, facteur que serait de l'ordre de 7% ;
- la compréhension de la notion d'équivalent temps plein pour l'évaluation des impacts en termes d'emplois ;
- le caractère réducteur d'évaluations faites avec des moyennes, qui masquent la diversité des situations entre les bateaux qui fréquentent la zone.

En conclusion, des améliorations substantielles du document ont été demandées.

Il n'est pas illégitime que ces éléments soient discutés de façon approfondie avec les professionnels potentiellement impactés avant de donner lieu à une diffusion et une discussion avec le public. Pour autant, on peut regretter que le processus « d'échanges bilatéraux » n'ait pas permis que le public, qui a montré une attention évidente à la question de l'impact du projet sur les activités de pêche, ait l'opportunité de disposer d'une information pertinente et accessible et d'avoir un débat approfondi, durant la phase de concertation.

IV.5.2 Les impacts sur le tourisme

Plusieurs réunions ont été tenues spécifiquement sur ce thème :

- un atelier dédoublé en deux sessions, en début de période de concertation²⁴ ;
- un petit déjeuner sur invitation²⁵ et un deuxième atelier dédoublé en deux sessions²⁶ assez récemment.

23 Prenant en compte les armements à la pêche mais aussi les fournisseurs de biens et services portuaires ainsi que les entreprises de distribution et transformation des produits de la pêche

²⁴ Le 3 mai 2016

²⁵ Le 1^{er} mars 2018

²⁶ Le 11 avril 2018

Entre les deux, le maître d'ouvrage a fait réaliser une étude assez approfondie des activités touristiques développées autour de parcs éoliens, au Royaume-Uni mais aussi en Allemagne et au Danemark, dans des contextes présentant quelques analogies avec le territoire du projet. La présentation des résultats de cette étude a occupé une part significative des réunions tenues en 2018.

La mobilisation de professionnels directement impliqués est restée faible, à la fois du fait de leur disponibilité réduite mais aussi sans doute de l'éloignement dans le temps de la mise en service du projet.

Dans le diagnostic initial, les participants ont souligné les caractéristiques de leur territoire, qui associent culture, cadre de vie, nature et espace marin ; ils ont le souci que le parc ne vienne pas détériorer cette image. Mais le parc éolien est aussi pour eux une source d'opportunités qui les intéressent.

La présentation qui a été faite de l'étude réalisée à la demande du maître d'ouvrage sur les exemples étrangers a été écoutée avec attention par les participants à la seconde série de réunions. Ils ont fait l'observation, partagée par l'auteur de l'étude, que chaque territoire avait ses particularités et son histoire, ce qui ne rendait aucun exemple directement transposable.

Néanmoins, quelques éléments généraux se sont dégagés, partagés entre les participants :

- les activités touristiques potentiellement développables autour du parc éolien, doivent s'intégrer dans une offre touristique globale, comportant des éléments variés, en mer mais aussi à terre, qui aient des dimensions ludiques mais aussi pédagogiques ou culturelle et qui mobilisent pour partie les technologies virtuelles ;
- l'organisation des initiatives, en matière de tourisme, relèvent des acteurs territoriaux, professionnels et collectivités territoriales, et le maître d'ouvrage ne peut avoir qu'une intervention d'accompagnement, à laquelle il s'est déclaré prêt dans le principe, sous réserve d'un examen au cas par cas.

Enfin, l'observation a été faite que l'éloignement assez grand entre le parc et la côte pouvait constituer un handicap, en termes de temps d'accès.

IV.5.3 Les impacts sur les activités industrielles pour la construction

Ces aspects ont été abordés lors de la réunion publique d'information du 8 décembre 2016 à Petit-Caux, à un moment où le partenaire industriel, fournisseur des éoliennes, était encore Adwen, filiale du groupe espagnol Gamesa.

Depuis, le partenaire industriel est Siemens, qui a racheté Gamesa et le maître d'ouvrage et son fournisseur se sont mis d'accord pour implanter la turbine Siemens de même puissance nominale 8 MWh.

Dès lors, l'organisation d'un atelier sur le volet industriel du projet a été reportée au 27 septembre 2018, au Havre.

Les multiples sous-traitances, y compris vers des PME, qui ont commencé durant la phase de développement en cours, ont été abordées notamment dans le cadre du Forum « activités, emploi, formation, sous-traitance locale »²⁷. Diverses entreprises régionales ont marqué leur intérêt de participer mais se sont inquiété des critères de sélection affichés, qui semblent faire la part belle à celui du prix ; elles ont exprimé leur crainte de ne pas être retenues, en dépit de leur proximité géographique et de leur contribution aux emplois locaux. Le maître d’ouvrage a donné des indications sur l’allotissement envisagé pour les travaux et les a incité à se préinscrire dans le cadre de la plate-forme « CCI Business EnR » mise en place par les Chambres de commerce.

La nécessité de développer sans attendre des cycles de formation pour fournir les compétences nécessaires à la construction puis à l’exploitation du parc a également été abordée à plusieurs occasions. Diverses instances régionales de formation ont participé à la concertation et montré les cycles qu’elles ont d’ores et déjà mis en place.

Des intervenants ont enfin attiré l’attention sur les activités liées à l’hébergement, pris au sens large, des personnes qui travailleront sur le chantier et de leurs familles.

IV.5.4 Les impacts sur les activités industrielles pour l’exploitation et la maintenance

Les dispositions envisagées pour l’exploitation et la maintenance du parc ont fait l’objet d’une réunion²⁸.

Le public a exprimé un certain doute sur les emplois qui seront réellement créés à ce titre. L’importance de l’effort de formation, à conduire avec l’anticipation nécessaire, a été souligné.

La localisation de la base de maintenance à Dieppe a fait l’objet d’échanges forts. Au terme des discussions avec les collectivités locales, le Syndicat mixte du port de Dieppe, en charge de sa gestion et de son aménagement, et les services de l’Etat, le maître d’ouvrage a indiqué que la solution d’une implantation d’avant-port avait le plus d’avantages, à commencer par une plus grande facilité pour gagner la pleine mer. L’hypothèse de réalisation d’une extension en mer pour disposer des surfaces plus étendues, a été fortement contestée, à la fois en raison des risques de déstabilisation du rivage et de perturbations du milieu marin littoral ; elle a finalement été écartée au bénéfice d’une meilleure utilisation des espaces existants, en articulation avec la société Graves de mer qui opère aujourd’hui dans cette zone.

IV.6 Le suivi des impacts

Les lacunes dans les connaissances du milieu marin, notamment, rendent particulièrement sensible le suivi du projet et de ses impacts dans le temps. Ce point a fait l’objet de nombreuses interventions, au cours des différentes réunions tenues, quelle que soit la thématique abordée.

Les souhaits exprimés portent en particulier sur :

- la qualité de l’état initial à établir avant le début des travaux ;
- la fréquence et la qualité des observations faites, tout au long de la vie du projet ;
- la transparence des informations recueillies et leur accès, dans des formes adaptées, aux différentes parties prenantes et publics intéressés.

²⁷ Le 3 mai 2018 au Tréport

²⁸ Le 26 juin 2017 à Dieppe

A l'issue du débat public, le maître d'ouvrage avait pris l'engagement « d'anticiper la mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) qui accompagnera la mise en œuvre des mesures éviter-réduire-compenser et des campagnes de suivi et qui aura vocation à rendre publics leurs résultats. »

A ce titre, il a organisé deux ateliers sur invitation consacrés à la préfiguration du GIS²⁹. Le GIS existant sur les granulats marins en baie de Seine a fourni une référence intéressante pour les participants.

Le périmètre géographique pertinent et les thématiques à aborder ont fait l'objet de débats, beaucoup d'intervenants soulignant que l'écosystème à considérer est en réalité plus large et soit d'étendre à l'ensemble de la Manche est. Cet élargissement du périmètre géographique, qui conduirait à englober d'autres projets éoliens, a amené à recommander d'associer leurs porteurs, notamment via le syndicat professionnel France Energies Eoliennes.

Plusieurs participants ont insisté sur l'importance à prendre en compte non seulement l'écosystème du milieu naturel mais aussi l'écosystème des activités humaines qui sont en place sur le territoire et sont impactées par le projet.

Dans le cadre des décisions complémentaires que le maître d'ouvrage a été amené à prendre lors des échanges avec l'AFB, en avril dernier, figure l'annonce que « EMDT va renforcer les travaux du futur Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) par un financement avec un budget total de 8 millions d'euros, et accélérer sa mise en œuvre en 2018. »

IV.7 Une impression globale

Parmi ceux qui se sont exprimés au cours de la concertation, aucun n'a nié que le projet ait un impact significatif sur la pêche professionnelle qui exerce son activité dans la zone.

Pour autant, tous n'en tirent pas les mêmes conclusions, loin de là. Si une partie des intervenants, très présents dans les réunions les plus formelles, prônent l'abandon du projet, d'autres lui sont favorables, dans le cadre d'une politique de développement des énergies renouvelables à laquelle ils adhèrent.

Cette position s'exprime notamment, de façon majoritaire, dans les rencontres de terrain. A l'occasion des douze rencontres de terrain³⁰ et des dix permanences au Tréport³¹, les équipes du maître d'ouvrage ont eu des échanges consistants avec 1724 personnes : 1033 se sont déclarées favorables au projet (59%), 144 se sont déclarées défavorables (8%), les autres (533 soit 33%) ne se prononçant pas sur l'opportunité et l'intérêt du projet.

Les thèmes abordés lors de ces échanges mettent en évidence, de la part du public, des préoccupations et points de vigilance :

- les impacts sur le paysage ;

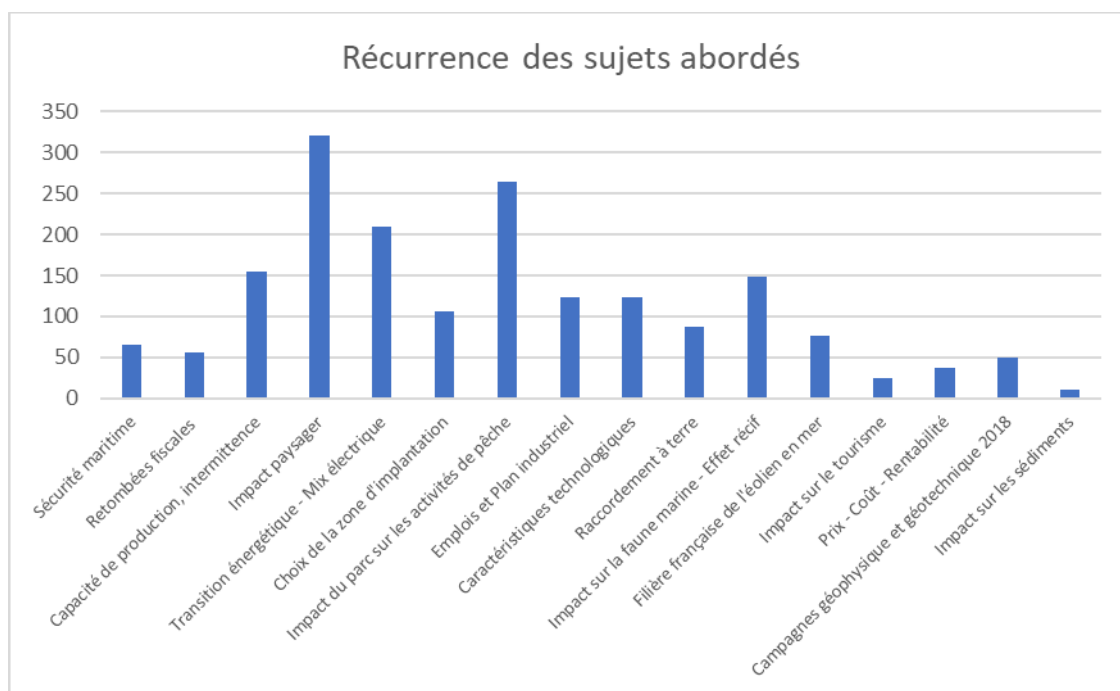
²⁹ 27 avril et 3 juillet 2017 à Rouen

³⁰ Banana's cup 22/04/2017 ; Centre commercial de Dieppe Belvédère 24/05/2017 ; Solitaire Figaro 06/2017 ; Banana's cup 21/04/2018 ; Centre commercial de Mers-les-Bains 30/05/2018 ; Marché de Dieppe 23/06/2018 ; Tour de France à la voile 09/07/2018 ; Marché nocturne Petit Caux 20/07/2018 ; Marché St Valéry sur Somme 22/07/2018 ; Marché nocturne de Petit-Caux 31/08/2018 ; Marché de Veules les Roses 29/08/2018 ; Festival du Cerf-volant 08/09-16/09 2018

³¹ Sur la période du 27/06/2018 au 05/09/2018

- la nécessité de réduire les impacts environnementaux, en commençant par en assurer un suivi attentif,
- la concrétisation des effets annoncés, en termes d'activités industrielles et d'emplois, conformément aux prévisions ;
- la mise en place, pour le secteur de la pêche professionnelle, de compensations réelles correspondant aux impacts provoqués par le projet sur ses activités.

Le graphique qui suit donne la récurrence des thèmes abordés, lors des rencontres pour lesquelles les données sont disponibles :



Il est significatif de constater que les cinq sujets les plus souvent abordés par le public rencontré dans ces circonstances, sont dans l'ordre :

- l'impact paysager ;
- l'impact sur les activités de pêche ;
- la transition énergétique et le mix électrique ;
- la capacité de production et l'intermittence ;
- l'impact sur la faune marine.

V. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Il n'appartient pas au garant de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même mais bien sur les modalités de poursuite du dialogue du maître d'ouvrage avec les parties prenantes et le public, dès lors que le projet serait poursuivi après l'enquête publique et l'obtention des autorisations administratives.

L'appétence du public pour un flux régulier d'informations, qui soient à la fois pertinentes, compréhensibles et couvrant tous les aspects du projet, et d'abord ceux qui sont les plus sensibles, est manifeste. Les canaux d'information et d'échanges existent, dans leur diversité : site internet, lettre d'information, rencontres de terrain, expositions fixes et itinérantes, local de permanence, réseaux sociaux ... Il appartiendrait donc au maître d'ouvrage de continuer à les faire vivre.

Plusieurs points paraissent importants :

- l'information sur le chantier, y compris le raccordement, dans ses différentes phases ;
- la visualisation de la production et de l'activité du parc, lorsqu'il sera en exploitation ;
- la mise en œuvre de mesures de compensations et d'accompagnement sur les activités socio-économiques, avec des indications sur leurs modalités mais aussi sur leurs effets, sous réserve du respect de la confidentialité des situations individuelles ;
- la transparence sur les indicateurs de suivi des impacts environnementaux, en commençant par l'état initial des milieux ;
- la mise en œuvre du groupement d'intérêt scientifique qui permette à la communauté scientifique de travailler sur le suivi de ce projet, d'enrichir les connaissances générales mais aussi d'établir des analyses sur l'ouvrage et les faire connaître à tous.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr